

Nations Unies  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION, 1199<sup>e</sup>  
SÉANCE

Mercredi 23 octobre 1968,  
à 11 h 5



NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 42 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (suite) . . . . .</i>	1
<i>Organisation des travaux de la Commission . . .</i>	8

*Président:* M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (suite) [A/7203, chap. V; A/7253, E/4438, E/4446, E/4495, E/4512, E/4539, E/4565]

1. M. STELLINI (Malte), réitérant une proposition formulée par la délégation maltaise devant la Deuxième Commission, à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (voir 1129<sup>e</sup> séance, par. 29 et 30), et qui avait été accueillie favorablement par un certain nombre de représentants, suggère de créer, au sein de l'un des nombreux organes des Nations Unies s'occupant de développement économique, un centre international de promotion des investissements, qui serait chargé de faire mieux connaître auprès des milieux financiers internationaux les possibilités d'investissement dans les pays en voie de développement. Les fonctions d'un tel centre seraient beaucoup plus étendues que celles du Centre du commerce international établi conjointement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et des autres organes se consacrant à des activités analogues. Son rôle serait essentiellement actif et il fonctionnerait comme une société privée d'investissement. Il devrait, d'un côté, maintenir des contacts étroits avec les milieux commerciaux et financiers des pays exportateurs de capitaux et y rechercher activement des investisseurs, de l'autre, collaborer étroitement avec les organes gouvernementaux et non gouvernementaux appropriés des pays importateurs de capitaux. Il serait ainsi en mesure de déterminer les projets mûrs pour des investissements et entrerait alors en rapport avec les entreprises commerciales les plus aptes à les financer. Il pourrait, en outre, conseiller utilement les pays importateurs de capitaux pendant leurs négociations avec les sociétés étrangères trouvées par ses soins. Il est donc de la plus haute importance que le personnel de cet organe soit hautement qualifié et possède à la fois une expérience du commerce international et une connaissance approfondie des

attitudes respectives des pays importateurs et exportateurs de capitaux. Il est pour cela essentiel que le personnel, sans être nécessairement nombreux, se compose de spécialistes venant aussi bien de pays industrialisés que de pays non industrialisés.

2. Les fonctions du centre proposé seraient les suivantes: maintenir des contacts étroits avec les milieux financiers et commerciaux des pays exportateurs de capitaux, fournir aux investisseurs éventuels des pays développés des renseignements complets sur les possibilités d'investissement dans les pays en voie de développement, conseiller les pays en voie de développement pendant leurs négociations avec des entreprises étrangères, les renseigner sur les méthodes leur permettant de s'assurer le maximum d'avantages à long terme grâce aux investissements fournis et d'atteindre le niveau recherché pour ce qui est de la participation des capitaux nationaux et, éventuellement, leur indiquer les meilleurs moyens de mobiliser ou de former du personnel local à tous les niveaux.

3. Cet organe répondrait plus particulièrement aux besoins des petits pays, étant donné qu'il rechercherait pour eux des sources de capitaux et les conseillerait pendant leurs négociations avec les sociétés étrangères. Il serait chargé de veiller en particulier à ce que le résultat de ces négociations soit équitable pour les partenaires en présence, évitant ainsi les risques de dépendance économique d'un pays par rapport à des entreprises étrangères, dépendance que l'on constate partout dans le tiers monde et qui est souvent considérée comme néfaste à long terme.

4. La délégation maltaise pense que le centre international de promotion des investissements trouverait sa place soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), soit dans celui de la CNUCED, soit dans un organisme mixte CNUCED/ONUDI/GATT, ou encore dans une institution financière des Nations Unies.

5. M. Stellini signale que cette proposition s'inspire de deux motifs différents. Tout d'abord, beaucoup de pays en voie de développement rencontrent de sérieuses difficultés lorsqu'ils cherchent à faire connaître les possibilités d'investissement qu'ils peuvent offrir pour de grands pays exportateurs de capitaux autres que leurs fournisseurs traditionnels, qui se trouvent souvent être d'anciennes puissances coloniales. D'autre part, ils n'ont ni l'expérience ni les moyens financiers qui leur permettraient d'entreprendre des études de marché. Le centre envisagé les aiderait à diversifier leurs sources de financement ainsi que leurs domaines d'investissement et à attirer des capitaux privés supplémentaires.

6. Le climat économique international actuel est la deuxième raison à la base de la proposition de la délégation maltaise. Les fonds disponibles pour le développement économique et social des pays pauvres sont loin d'être suffisants. Alors que les besoins d'assistance extérieure de ces pays n'ont fait que s'accroître, le courant net des ressources financières dont ils ont bénéficié est resté pratiquement stationnaire depuis 1962. Cette situation résulte, entre autres, du manque d'expérience des petits pays et du peu de moyens dont ils disposent pour faire connaître les possibilités d'investissement qu'ils peuvent offrir. En outre, on constate de plus en plus, chez les pays développés, une réticence à accroître le volume du courant de capitaux et de donations publiques vers le monde sous-développé, réticence qui ressort de la lecture du rapport du Secrétaire général intitulé "Courant international de capitaux et d'assistance: étude des tendances récentes" (E/4495), lequel révèle que le volume des transferts de capitaux publics n'a accusé qu'une légère augmentation en 1967. A la veille de l'ouverture de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le climat de l'assistance internationale apparaît donc défavorable.

7. La délégation maltaise souligne qu'un organe tel que le centre international de promotion des investissements n'entraînerait pas vraiment de dépenses supplémentaires pour les pays dispensateurs d'assistance. Il suffirait en effet à ces derniers, en augmentant leurs garanties aux investissements et leur assistance financière à leur propre secteur privé, d'encourager les programmes tendant à stimuler les investissements dans les pays en voie de développement. Leurs efforts trouveraient une ample justification dans les avantages que ces derniers et, à plus longue échéance, eux-mêmes en retireraient.

8. La promotion des investissements privés dans les pays en voie de développement a fait l'objet de discussions continues dans les organes des Nations Unies. Le Conseil économique et social a examiné cette question à sa quarante-cinquième session lorsqu'il a étudié le rapport du Secrétaire général intitulé Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement (E/4446) et une note du Secrétaire général (E/4565) sur le projet de convocation d'un groupe d'étude des investissements étrangers mentionné dans le rapport (voir E/4446, par. 246). Il semble qu'un grand nombre de pays, aussi bien développés qu'en voie de développement, soient en principe favorables à une telle promotion. Reste à savoir comment l'entreprendre sur le plan pratique et au bénéfice de tous les intéressés. A ce propos la délégation maltaise se félicite de la résolution 1359 (XLV) adoptée par le Conseil à la suite de la proposition du Secrétaire général touchant la convocation d'un groupe d'étude sur les investissements étrangers et elle souhaite que les délibérations de ce groupe dépassent le plan purement théorique. M. Stellini suggère, à cet égard, que la Deuxième Commission recommande au groupe d'étude d'examiner la suggestion faite par la délégation maltaise touchant la création d'un centre international de promotion des investissements, ainsi que toute autre proposition concrète que pourraient présenter les délégations.

9. M. BORCHTCHEVSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle que le financement extérieur ne doit constituer, dans tous les cas, qu'un complément aux efforts intérieurs des pays en voie de développement. Dans la pratique, il convient d'améliorer les formes et les méthodes de la formation intérieure du capital destiné au financement du développement.

10. En RSS de Biélorussie, les sources d'accumulation de capitaux qui ont permis l'industrialisation se sont concentrées dans les entreprises nationalisées industrielles, agricoles, bancaires, et cette concentration des ressources financières entre les mains d'organismes publics a permis leur utilisation rationnelle dans le développement des branches prioritaires de l'économie, conformément aux plans établis par l'Etat. Cette centralisation a permis de réaliser l'industrialisation à des rythmes qu'aucun autre pays n'avait atteint jusque-là. Alors que le taux d'accumulation dans les pays capitalistes variait, aux alentours de 1920, entre 7 et 12 p. 100 du revenu national, ce taux atteignait 26 à 28 p. 100 en URSS. Actuellement, pour un quart des pays en voie de développement, le taux d'accumulation est inférieur à 10 p. 100, ainsi qu'il ressort de la première partie<sup>1/</sup> de l'Etude sur l'économie mondiale, 1967. La faiblesse de ce taux est d'autant plus grave que le montant global du produit national de ces pays est faible et que son taux de croissance est insuffisant. La transformation des économies sous-développées, la création d'industries nationales et la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources intérieures dépendent dans une large mesure de la structure sociale et économique des pays, du caractère de leurs relations extérieures et du volume des ressources en devises dont ils peuvent disposer pour effectuer des achats sur le marché mondial. C'est le commerce international qui fournit aux pays en voie de développement la plus grande partie de leurs ressources en devises. En 1966, le montant de leurs exportations a atteint 39 milliards de dollars environ, comme l'indique le rapport du Secrétaire général intitulé Financement extérieur du développement économique: le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1962-1966 (voir E/4438, par. 2).

11. Nul n'ignore que les pays en voie de développement se trouvent dans une position difficile et injuste en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays capitalistes développés. Ces derniers ont refusé de souscrire aux principes adoptés par la CNUCED, à sa première session, et n'ont pas tenu compte des décisions prises à la deuxième session, qui visaient à établir de justes prix pour les matières premières et à abattre les barrières commerciales qui freinent l'exportation des articles manufacturés produits par les pays en voie de développement. Les pays capitalistes se sont aussi opposés à la conclusion d'accords de stabilisation à long terme du commerce des produits de base. Il en est résulté une dégradation des termes de l'échange et une diminution des recettes d'exportation des pays du tiers monde de l'ordre de 2,5 milliards de dollars par an. On estime qu'à elle seule, au cours des 10 dernières années,

<sup>1/</sup> Les problèmes et politiques du développement économique: évaluation de l'expérience récente (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.C.3) [E/4488/Rev.1].

l'Amérique latine a perdu 20 milliards de dollars par suite du caractère inéquitable de ses échanges avec les Etats-Unis. C'est pourquoi M. Borchtchevsky approuve les délégations qui voient dans l'insuffisance des recettes en devises des pays en voie de développement le résultat des conditions commerciales discriminatoires imposées par les pays capitalistes développés. En 1967, les recettes en devises des pays en voie de développement n'ont augmenté que de 2 p. 100 par rapport à 1966 et, bien que ces pays aient réduit le rythme de leurs achats à l'importation, le déficit de leur balance commerciale s'est établi à 2,2 milliards de dollars, soit 500 millions de dollars de plus qu'en 1966, comme l'indique le rapport du Secrétaire général intitulé "Le courant récent des ressources en direction et à partir des pays en voie de développement" (voir E/4512, par. 1). Ces relations injustes constituent l'un des principaux moyens par lesquels les pays capitalistes développés soustraient des ressources aux pays en voie de développement. Pourtant, les pays capitalistes se feraient volontiers passer pour des bienfaiteurs lorsqu'ils apportent leur "aide" aux pays du tiers monde. Ils s'efforcent de donner l'impression qu'ils comprennent les difficultés des pays en voie de développement et partagent leurs préoccupations. En fait, c'est à ces "bienfaiteurs" de restituer aux pays en voie de développement les milliards qu'ils leur ont soustraits au cours des siècles.

12. Pour accroître le courant des ressources destinées aux pays en voie de développement, la délégation de la RSS de Biélorussie estime qu'il convient, avant tout, de ne plus donner à l'aide ce caractère trompeur de bienfaisance. Pour cela, il conviendrait de déterminer le montant des ressources que les pays capitalistes développés ont soustrait aux territoires qui dépendaient d'eux pendant la période coloniale. Il serait possible, ensuite, d'établir un plan à long terme d'amortissement de cette dette par les puissances impérialistes. L'Organisation des Nations Unies devrait aborder une telle étude, qui permettrait d'établir des rythmes stables du financement des pays en voie de développement et réduirait leur dépendance des fluctuations économiques inhérentes au capitalisme. La délégation biélorussienne continuera de défendre le droit des pays en voie de développement à obtenir restitution des dommages que le colonialisme et le néo-colonialisme leur ont causés et continuent de leur causer. Elle espère que le Secrétariat étudiera ce problème et préparera des recommandations à ce sujet.

13. La question du financement extérieur du développement est traitée dans les rapports et études proposés à l'attention des membres de la Deuxième Commission. Ces documents montrent que la dette des pays en voie de développement continue de s'accroître. Si l'on considère seulement la dette extérieure publique de ces pays, on constate qu'elle a presque quadruplé au cours des 10 dernières années et qu'elle atteint actuellement près de 40 milliards de dollars, comme il est indiqué dans la note du Secrétaire général (voir E/4539, par. 7, a). A ce montant il faut ajouter la dette du secteur privé qui, en 1965, a dépassé 5 milliards de dollars. Si les conditions actuelles des prêts accordés par les pays capitalistes étaient maintenues, les pays en voie de

développement devraient consacrer au service de la dette, à partir de 1970, un montant supérieur aux prêts qui leur sont accordés par ces pays. On peut s'étonner que les documents du Secrétariat donnent l'impression que les conditions de financement offertes aux pays en voie de développement sont favorables et même s'améliorent. M. Borchtchevsky cite en particulier le paragraphe 44 du rapport du Secrétaire général sur le courant international de capitaux et d'assistance (E/4495). Il estime au contraire que les conditions de ce financement sont extrêmement rigoureuses. Le taux d'intérêt moyen annuel de ces prêts dépasse 3 p. 100 et dans certains cas 5 p. 100. Ne doit-on pas considérer comme usuraire un taux d'intérêt de 6,25 p. 100 pour les prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)? On s'efforce de justifier l'augmentation des taux d'intérêts par les conditions plus rigoureuses du crédit sur les marchés financiers capitalistes. Il apparaît cependant clairement qu'il s'agit là d'une tentative pour redresser la balance des paiements des pays développés occidentaux aux dépens des intérêts des pays en voie de développement. C'est sur ce fait que les rapports de l'Organisation des Nations Unies devraient attirer l'attention. La meilleure solution aux difficultés financières des pays en voie de développement consisterait à accroître considérablement le volume des prêts et des crédits, à des conditions avantageuses, et à en assurer le remboursement sous forme d'articles manufacturés par ces pays, en particulier par des entreprises construites grâce à ces prêts et crédits. C'est à ces méthodes qu'ont recouru l'URSS et les autres pays socialistes.

14. La RSS de Biélorussie a été l'une des premières à proposer l'étude par l'ONU de la question des sorties de capitaux des pays en voie de développement. La suppression de ce courant de sortie des capitaux équivaldrait à fournir à ces pays des ressources supplémentaires considérables pour le développement. En 1965, les pays capitalistes développés ont reçu des pays en voie de développement 5 milliards de dollars, simplement au titre du revenu de leurs investissements directs (voir E/4539, par. 4, c). Il faut espérer que l'étude du problème des sorties de capitaux se poursuivra et permettra de compléter les données actuelles, qui sont insuffisantes. La situation continue d'évoluer de façon défavorable pour les pays en voie de développement. En 1967, les Etats-Unis ont reçu des pays en voie de développement plus de 5,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 16 p. 100 par rapport à 1966, et, sur cette somme, 2,6 milliards de dollars correspondent aux revenus des investissements privés. Un tel montant de 5,3 milliards de dollars représente plus du double de la prétendue aide accordée par les Etats-Unis en 1967 et est presque égal au double du total des capitaux mis à la disposition des pays en voie de développement la même année, soit 3 milliards de dollars. Il apparaît ainsi que, sous le couvert de l'aide, les pays capitalistes ne font que restituer très partiellement aux pays en voie de développement leurs propres ressources.

15. On parle beaucoup, depuis quelque temps, de l'importance des capitaux privés. Les rapports et études des Nations Unies leur attribuent une parti-

culière importance et de nombreux articles de la presse occidentale s'efforcent de les présenter sous un jour attrayant. M. Borchtchevsky ne pense pas que cela corresponde seulement à un effort en vue d'accroître le courant des ressources vers les pays en voie de développement. Il s'agit d'une politique délibérée de la part des pays occidentaux. Par leur caractère intrinsèque, les capitaux privés permettent le retour d'importants bénéfices et d'intérêts d'emprunts élevés, ce qui est avantageux pour les pays capitalistes; d'autre part, les capitaux privés peuvent davantage influencer sur la direction du développement des pays en voie de développement dans l'intérêt des pays capitalistes. Une part plus importante des capitaux privés dans le volume d'ensemble du financement est de nature à favoriser une prolongation de la dépendance des pays en voie de développement à l'égard des principales puissances occidentales. Il s'agit là d'une forme particulière de leur politique néo-colonialiste. Les Nations Unies devraient s'efforcer de défendre plus efficacement les intérêts des pays en voie de développement qui concluent des accords avec les capitaux privés étrangers. Il conviendrait de recourir à l'expérience du Gouvernement soviétique. Celui-ci s'est attaché, aux premiers stades de son industrialisation, à prendre des mesures de surveillance et de contrôle et à fixer strictement les limites du rôle joué par les capitaux étrangers. Malheureusement, le rapport intitulé Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement (E/4446) suit une direction opposée. Les auteurs s'intéressent davantage à la protection des intérêts des investisseurs étrangers et à la création d'un climat favorable à leur activité dans les pays en voie de développement. Les auteurs du rapport ont été jusqu'à dire que le gouvernement bénéficiaire et l'investisseur étranger poursuivent le même but et sont intéressés au même titre au développement économique du pays considéré. Cette affirmation non prouvée est reproduite dans tous les documents de l'ONU sur le financement extérieur du développement. Les faits prouvent cependant que les investissements étrangers n'ont pas du tout ce caractère et les auteurs du rapport devraient plutôt s'efforcer d'en faire un document qui défende les intérêts des pays en voie de développement. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'on ne fait que commencer l'étude du problème du financement extérieur. Il conviendrait également d'étudier les aspects fiscaux de la question.

16. M. Borchtchevsky souligne, en conclusion, que la solution du problème du financement dépend dans une large mesure de la situation internationale. Les progrès dans le domaine du désarmement et du renforcement de la paix, la fin de l'agression impérialiste directe ou indirecte permettront de mobiliser des ressources supplémentaires importantes pour le développement. La RSS de Biélorussie fera tout son possible pour permettre d'atteindre ce but.

17. M. KHANACHET (Koweït) dit que la question du financement extérieur, qui a été abondamment discutée sur le plan théorique, appelle désormais une action positive de la part des pays développés. A l'approche de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le financement extérieur est l'un des principaux piliers, les besoins accrus des pays

en voie de développement ajoutent encore à l'acuité du problème.

18. La situation ne prête guère à l'optimisme. Pourtant, le financement extérieur est une nécessité urgente pour la plupart des pays en voie de développement, dont l'économie est étroitement subordonnée au marché des produits primaires. Dans ce domaine, les fluctuations des prix, la stagnation de la demande et le remplacement des matières premières industrielles par des produits synthétiques ont concouru à réduire les recettes d'exportation des pays pauvres, dont les termes de l'échange sont en outre sérieusement affectés par l'écart entre les prix de leurs exportations de produits primaires et ceux de leurs principaux articles importés. L'industrialisation est évidemment la solution à long terme, mais nécessite des efforts lents et difficiles qui ne pourront porter leurs fruits avant longtemps.

19. La délégation du Koweït désapprouve l'aide liée, qui empêche les pays bénéficiaires d'utiliser les capitaux étrangers au mieux de leurs intérêts. D'autre part, le service de la dette extérieure constitue pour les pays en voie de développement une lourde charge, qui compromet leur planification et réduit leurs possibilités d'importer les biens d'équipement nécessaires à leur développement. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau calendrier d'amortissement en vue de les aider à résoudre leurs difficultés de balance des paiements. D'autre part, les pays industrialisés devraient leur consentir des prêts à des conditions plus favorables, qu'il s'agisse du remboursement, des taux d'intérêt, des échéances ou de l'octroi de délais de grâce. Les prêts sans intérêt et les donations sont toutefois les formes d'assistance les mieux adaptées aux besoins des pays en voie de développement.

20. Le Gouvernement du Koweït attache la plus haute importance aux investissements de capitaux étrangers privés dans les pays en voie de développement, mais pense qu'il est indispensable, aussi bien dans l'intérêt des investisseurs que dans l'intérêt des pays bénéficiaires, de créer des stimulants et des garanties propres à encourager les investissements dans les pays en voie de développement. Un cycle d'études régional pour les Etats arabes s'est réuni l'année précédente au Koweït pour discuter de cette question. Si, en vertu de leur droit de souveraineté sur leurs ressources économiques, les pays bénéficiaires peuvent stipuler les conditions d'entrée, de propriété et d'exploitation des investissements étrangers, et les limiter à certains secteurs économiques, en contrepartie, ils doivent leur garantir une sécurité et une protection suffisantes, et verser des compensations équitables en cas de nationalisation ou d'expropriation.

21. Le Koweït, qui est favorable à une coopération étroite entre les pays en voie de développement, affecte plus de 20 p. 100 de son revenu national à l'aide à des pays frères et amis, et ne peut donc accepter les raisons invoquées par les pays riches qui n'ont pas encore consacré 1 p. 100 de leur produit national brut à l'aide aux pays en voie de développement. Le représentant du Koweït fait en outre observer que les prêts accordés par son pays ne sont

jamais liés et sont entièrement libres de motivations politiques.

22. Le fonds du Koweït pour le développement économique des pays arabes, instrument principal de cette assistance, espère accéder bientôt au marché des capitaux internationaux, ce qui lui permettrait de recueillir des ressources financières supplémentaires et de mobiliser des capitaux, dans le monde arabe et ailleurs, aux fins d'investissements dans le développement économique des pays arabes. Cet organisme constitue un pas en avant vers une coopération régionale et internationale plus large.

23. La délégation du Koweït se félicite de la création du fonds pour le développement économique des pays arabes, dans le cadre de la Ligue arabe, fonds qui incarne la philosophie de la CNUCED en ce qui concerne les conditions du financement extérieur.

24. M. MARTIN-WITKOWSKI (France) tient à souligner l'excellente qualité d'ensemble de la documentation fournie par le Secrétariat au sujet du point 42 de l'ordre du jour. La délégation française s'en féliciterait bien davantage si, en même temps, elle pouvait constater que, dans les faits, des progrès réels sont accomplis dans ce secteur fondamental de la coopération économique. Il faut malheureusement déplorer, cette année encore, une aggravation de la crise de l'aide au développement, qui affecte notamment le volume, la qualité, la nature, les mécanismes et les procédures de l'assistance. On en a envisagé les divers symptômes lors de la deuxième session de la CNUCED. Il n'est pas sûr cependant que l'on ait toujours gardé à l'esprit, à cette occasion, le sens des priorités nécessaires et c'est pourquoi la délégation française croit utile d'indiquer quelles sont, à son sens, les grandes perspectives dans lesquelles il convient de replacer ce problème d'ensemble.

25. C'est l'accroissement du volume de l'assistance qui présente l'urgence la plus manifeste. En 1960, l'Assemblée générale, par sa résolution 1522 (XV), avait fixé aux pays développés un objectif global d'aide de 1 p. 100 de leur revenu national; lors de la première session de la CNUCED, la France a pris l'initiative de proposer que chaque pays développé s'engage à atteindre cet objectif, lequel a été révisé en hausse à la deuxième session de la Conférence, qui a appliqué ce pourcentage au produit national brut<sup>2/</sup>. Certains pays développés ont répondu d'une manière positive à la demande qui leur était présentée et se sont engagés à atteindre le nouvel objectif dans un délai de quatre ans. D'autres ont accepté une date plus éloignée, mais certains n'ont rien pu promettre, cependant que d'autres, enfin, refusaient l'idée même d'apporter une aide financière aux pays en voie de développement. Ces constatations sont importantes, notamment dans la perspective des travaux préparatoires de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'entreprise dans laquelle la communauté internationale va s'engager resterait un exercice d'école si l'un des éléments de son financement devait faire défaut. Les études publiées par la CNUCED ont montré que la réalisation de l'objectif de

1 p. 100 par tous les pays industrialisés égalerait en 1975 un courant net de ressources supérieur de 9 milliards de dollars au volume du courant actuel. Même s'il s'agit là d'une projection reposant sur des hypothèses aléatoires concernant le revenu national futur des pays développés, il n'en reste pas moins vrai que la réalisation de cet objectif, en 1966, aurait produit 2,3 milliards de dollars d'assistance financière supplémentaire.

26. De ces faits, on déduit qu'il faut, en premier lieu, continuer à exiger de tous un effort plus soutenu en vue d'atteindre l'objectif fixé. Certains pays cherchent dans les difficultés financières et budgétaires de l'heure une excuse à une performance médiocre. Si, dans une certaine mesure, la France peut comprendre ce langage, il n'en reste pas moins vrai que l'écart tend à se creuser jour après jour entre les réalisations des uns et des autres. L'effort très méritoire de nombreux pays à capacité économique petite ou moyenne en vue de se rapprocher de l'objectif, le courage de nations plus importantes, tel le Royaume-Uni, qui en dépit de difficultés structurelles considérables réussissent à maintenir un niveau d'assistance très substantiel, font contraste avec l'attitude des deux plus grandes puissances économiques de l'heure, puisque l'une s'est refusée jusqu'à présent à tout engagement, tandis que l'autre, après l'avoir accepté, paraît maintenant s'en éloigner de plus en plus.

27. S'agissant de la nature des capitaux fournis et des conditions financières de l'assistance, si l'on insiste sur le rôle prééminent que doivent jouer les capitaux publics dans le courant global de l'aide, c'est simplement parce que l'expérience montre qu'ils constituent une source d'assistance moins volatile et moins instable que les financements privés; c'est également parce qu'ils peuvent souvent être obtenus à des conditions meilleures que les conditions du marché. Reconnaître ce fait n'est d'ailleurs en aucune mesure déprécier le rôle que peuvent et doivent jouer les capitaux privés comme financement d'appoint du développement économique du tiers monde. Si l'on insiste également sur la nécessité d'améliorer les modalités de l'aide, c'est qu'il convient avant tout d'éviter que l'endettement des pays en voie de développement ne s'accroisse d'une manière excessive. Augmenter d'une manière ou de l'autre le volume de l'aide, tel est le véritable problème dont il faut se préoccuper.

28. Tout un ensemble de questions auxquelles on se réfère habituellement lorsque l'on parle de l'assistance financière paraissent pour l'instant bien secondaires. C'est ainsi que l'on a consacré beaucoup trop de temps dans le passé à peser dans tout leur détail les avantages et les inconvénients du bilatéralisme et du multilatéralisme. On a même entrepris des études sur les mérites théoriques respectifs de l'aide bilatérale ne comportant pas d'obligation quant à la source ou la nature des biens ou des services fournis par rapport à l'aide liée; tous les arguments en faveur de l'assistance régionale ont été minutieusement mis en balance avec les arguments opposés des tenants de l'aide mondiale. La France est prête, si on le souhaite, à faire valoir son point de vue sur ces différentes questions, mais elle se borne sur ce point

<sup>2/</sup> Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14), annexe I, décision 27 (II), p. 41.

à réaffirmer avec force qu'à tout le moins l'assistance multilatérale ne devrait pas être liée à des sources d'approvisionnement ou à des fournitures déterminées. En ce qui concerne le débat sur le bilatéralisme ou le régionalisme, on constatera une fois de plus qu'il est plus facile pour certains gouvernements de mobiliser l'attention de leur parlement en faveur de projets dont ils peuvent mesurer l'incidence précise ou de pays avec lesquels ils ont tissé dans le passé les liens de l'histoire. D'autres pays développés ont pu, quant à eux, développer un idéal ou une philosophie plus "mondialiste", et les choses sont bien ainsi. Dans ce domaine, il semble qu'il faille, en définitive, laisser à chacun le choix des méthodes et, au total, c'est le résultat final qu'il faut juger.

29. Le moment semble venu de reconnaître le caractère irréal de controverses de cette nature. Il conviendrait plutôt, au-delà de ces querelles académiques, de s'attacher à comprendre le monde tel qu'il est et, afin d'agir sur lui, de découvrir les motivations psychologiques et morales qui peuvent provoquer de la part de l'opinion publique un sursaut de solidarité internationale.

30. Evoquant la contribution que fournit la France dans le domaine de l'aide, M. Martin-Witkowski dit que les chiffres récents font ressortir une évolution du volume et de la structure de l'aide conformes aux intentions exprimées par les autorités françaises. Après le léger recul de 1965, le volume global de l'assistance française a repris progressivement une courbe ascendante. En 1967, il a atteint un montant total de 1 milliard 344 millions de dollars, soit 1,65 p. 100 du revenu national, ou encore 1,24 p. 100 du produit national brut. Comme les années précédentes, ce montant dépasse donc de très loin l'objectif de 1 p. 100, quelles que soient les modalités de calcul utilisées. Selon toute vraisemblance, ce montant sera, en 1968, supérieur à celui de 1967, et il semble bien, au vu des prévisions budgétaires, que l'année 1969 verra une certaine augmentation des dépenses effectives au titre de l'aide par rapport à 1968. Ce phénomène de reprise est dû entièrement à l'évolution de l'aide du secteur public, qui a progressé fortement en 1967, contrebalançant ainsi le déclin qui s'était manifesté dans le domaine de l'aide privée. Parmi les dépenses d'aide publique, celles qui se sont le plus accrues en 1967 concernent l'aide multilatérale, et elles devraient encore progresser si la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID) pouvait enfin entrer dans le domaine des faits. Cet accroissement de l'assistance française a permis de diversifier les techniques d'aide et d'élargir l'éventail de ses bénéficiaires. La législation française permet d'octroyer des prêts gouvernementaux aux pays en voie de développement qui connaissent des difficultés de balances des paiements. Deux prêts ont été consentis à ce titre en 1967, l'un à l'Inde et l'autre à l'Indonésie. En ce qui concerne la répartition géographique de cette aide, si la zone franc conserve une place privilégiée, les concours apportés aux autres pays ont progressé de façon constante et dans des proportions importantes, ayant plus que doublé de 1963 à 1967 et leur pourcentage dans le total de l'aide bilatérale étant passé en cinq ans de 16 à 32 p. 100.

31. Le pessimisme qui semble caractériser les orateurs précédents est justifiable s'il fournit un ressort à l'action, mais il ne saurait avoir sa place au sein de la Commission s'il doit la conduire à l'impuissance. On invoque les difficultés de la conjoncture, mais, après tout, les pays industrialisés ont atteint, au cours de ces dernières années, un niveau d'expansion sans précédent. Si le résultat comporte en lui-même sa rançon, il apporte pourtant la preuve que les moyens existent et que les obstacles auxquels ces pays se heurtent dans le domaine de la coopération internationale sont peut-être plus d'ordre psychologique que matériel. C'est donc à une reconversion des esprits que les organisations internationales doivent s'astreindre.

32. M. DECASTIAUX (Belgique) rappelle que son pays a déjà eu l'occasion de faire connaître ses vues sur le problème des aspects financiers du développement à la deuxième session de la CNUCED et à la quarante-cinquième session du Conseil économique et social.

33. En ce qui concerne les conditions du courant des capitaux vers les pays en voie de développement, c'est-à-dire les conditions financières, on souhaiterait que, pour ce qui touche particulièrement les conditions de prêts, les taux d'intérêts, la durée des prêts et les délais de remboursement, la tendance à l'allègement relevée pour 1965-1966 dans le rapport du Secrétaire général (voir E/4495, par. 44) se manifeste à nouveau. Ce serait d'autant plus satisfaisant que la Belgique a choisi d'appliquer en cette matière une politique libérale: la quasi-totalité de l'aide publique belge consiste en dons et, pour l'aide programme, les prêts se font à 3 p. 100 d'intérêt, sont remboursables en 20 à 25 ans et sont assortis de cinq à sept ans de délai de grâce.

34. Lorsqu'on parle des conditions du transfert des ressources, on pense surtout à la mesure dans laquelle l'aide est liée. La Belgique est consciente des inconvénients de cette forme d'aide et désirerait y voir plus de libéralisme, mais, en pratique, l'aide bilatérale est souvent liée et elle semble le rester jusqu'à nouvel ordre. Il convient, dès lors, d'examiner la question d'un assouplissement par lequel le dispensateur d'aide laisserait, par exemple, le bénéficiaire choisir dans une gamme déterminée de produits celui qu'il désire, et le bénéficiaire, de son côté, pourrait appliquer les méthodes d'achat les plus efficaces.

35. Le problème de l'endettement ne doit pas devenir une obsession, car cet endettement n'est, après tout, qu'un des nombreux éléments du mécanisme de la vie économique. Au demeurant, dans ce mécanisme, l'interaction des composantes financières et commerciales peut servir d'indicateur de vulnérabilité montrant, plus ou moins clairement, la part relative de l'endettement dans l'ensemble. Certains éléments pourraient cependant agir favorablement sur le fond du problème: l'assouplissement des conditions de l'aide, d'une part, et, d'autre part, une gestion rationnelle de la dette assortie d'une politique financière et commerciale établie en fonction du plan de développement; la conclusion d'arrangements spéciaux précédant un refinancement ou une consolidation des dettes à long et moyen terme; une action concertée

pour déceler préventivement l'évolution de la dette. Certes, cette procédure est délicate puisqu'elle suppose une information complète et réciproque et une surveillance constante. Il existe encore un autre remède, à savoir la discipline en matière de crédits internationaux.

36. En ce qui concerne les crédits à l'exportation, la question de leur financement préoccupe la délégation belge qui aimerait que les études fournies par les pays développés soient mises à jour fréquemment, par une procédure simple de communication spontanée et directe au Secrétariat, qui conférerait à ces données plus que la valeur d'une simple étude. Il y a lieu d'approfondir la question, de même que celle de l'assurance-crédit. C'est pourquoi la Belgique envisage favorablement la table ronde de 1969 évoquée par le Secrétaire général<sup>3/</sup>.

37. La question des obstacles aux investissements est tout entière dominée par la confiance. Mais quand on parle d'obstacles, il faut penser aux remèdes. En l'absence d'un arrangement multilatéral de protection des investissements étrangers, les traités bilatéraux de protection et les systèmes nationaux d'assurance restent d'actualité. La Belgique met au point un système national d'assurance des investissements, tout en portant grand intérêt au projet de statuts d'une agence internationale d'assurance des investissements, comme elle a accueilli avec satisfaction le système de conciliation et d'arbitrage instauré en 1966. D'autre part, on pourrait entreprendre, dans le domaine de la fiscalité, une action favorable aux investissements internationaux. A cet égard, la Belgique a conclu une convention fiscale avec un pays en voie de développement et en négocié avec plusieurs autres. D'ailleurs, le vingt-deuxième congrès de l'Association fiscale internationale, qui vient d'avoir lieu à Montevideo, a fait dans ses travaux une large part au problème du développement, et il sera intéressant d'examiner ses conclusions.

38. Enfin, la Belgique se félicite de la proposition du Secrétaire général d'instituer un groupe d'étude des investissements étrangers (voir E/4446, par. 246), d'autant plus que ce sont les Pays-Bas, pays voisin et auquel elle est très liée, notamment dans le domaine économique, qui accueilleront les participants à cette rencontre.

39. M. GOBBA (République arabe unie) rappelle que, ces dernières années, le courant de l'aide publique des pays industrialisés vers les pays en voie de développement, qui avait augmenté d'une manière spectaculaire au cours des 15 années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, tend à s'amenuiser. Avec l'adoption des résolutions 1522 (XV) et 2274 (XXII) de l'Assemblée générale, ainsi que des recommandations des première et deuxième sessions de la CNUCED, les populations des pays en voie de développement espéraient que le courant des capitaux retrouverait son évolution d'après guerre. Malheureusement, les chiffres indiquent que depuis la fixation, en 1960, de l'objectif de 1 p. 100 le courant net des ressources vers les pays en voie de développement a considérablement diminué par rapport au revenu national des pays développés, pour ne pas

parler de leur produit national brut. Entre-temps, la charge du service de la dette des pays en voie de développement augmente à un point tel que, si cette tendance persiste, en 1970, le montant total des prêts à ces pays sera négatif. Enfin, il ne faut pas oublier que la capacité d'absorption des pays en voie de développement est bien supérieure au montant de l'aide qu'ils reçoivent.

40. Les pays développés font état de facteurs qui affectent leur capacité d'opérer des transferts plus importants de ressources vers les pays en voie de développement. Cependant, il apparaît à l'examen que ces facteurs n'ont qu'une incidence minime sur la capacité de ces pays à respecter les principes consacrés dans l'alinéa a du paragraphe 3 de la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social que l'Assemblée générale a fait sienne dans sa résolution 2170 (XXI).

41. La reconstitution des ressources de l'AID est un autre sujet qui mérite l'attention. La délégation de la République arabe unie espère que les gouvernements membres de l'AID augmenteront leur contribution, actuellement nettement inférieure à l'objectif annuel d'un milliard de dollars proposé par le Président de la Banque mondiale en juillet 1966. Il faut cependant noter avec satisfaction la proposition de 18 pays membres et de la Suisse de fournir une contribution totale d'environ 400 millions de dollars par an pendant trois ans.

42. La charge du service de la dette est particulièrement lourde pour les pays en voie de développement. Les refinancements et réaménagements ont contribué à résoudre certains problèmes économiques auxquels certains pays faisaient face. La délégation de la République arabe unie s'associerait à tout projet de résolution qui, dans un cadre international, présenterait des solutions à ces problèmes.

43. En terminant, M. Gobba appelle également l'attention des membres de la Commission sur le problème de l'aide liée, d'autant plus grave que, ces derniers temps, certains pays dispensateurs d'aide ont étendu cette pratique à l'aide multilatérale.

44. M. OMER (Soudan) rappelle que l'Assemblée générale avait fixé en 1960, par sa résolution 1522 (XV), un objectif de 1 p. 100 du produit national des pays économiquement avancés à affecter au développement. Cet objectif n'a pas été atteint au cours de ces huit dernières années. On a constaté, au contraire, une diminution du pourcentage, qui est tombé de 0,86 p. 100 en 1964 à 0,62 p. 100 en 1966, cependant que le revenu réel des pays développés s'accroissait de plus de 400 milliards de dollars. Les possibilités de l'aide sont donc devenues plus grandes, mais la volonté de l'accorder fait défaut. D'autre part, l'aide internationale se concentre surtout sur certaines régions du monde. Elle ne suit pas des critères purement économiques, mais tient compte de motifs politiques. La délégation soudanaise estime qu'il conviendrait de rendre plus équitable cette répartition et d'assouplir les conditions et modalités de l'aide internationale. Un accroissement du courant de capitaux apparaît difficile à réaliser sans un accroissement des liquidités internationales. La délégation soudanaise a approuvé la création par le Fonds

<sup>3/</sup> Voir documents E/4481 et Add.1 et 2.

monétaire international de droits de tirages spéciaux et espère qu'elle sera menée à bien en 1969. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne donnera de résultats que si l'on trouve une solution au problème du financement extérieur du développement. Ce financement peut provenir en premier lieu d'institutions multilatérales telles que la BIRD, l'AID et le nouveau Fonds d'équipement des Nations Unies. Cependant, les taux d'intérêt élevés de la Banque, qui n'accorde ses prêts qu'à des projets d'infrastructure, ne font qu'accroître la charge de la dette des pays bénéficiaires. L'AID a beaucoup contribué à atténuer les difficultés d'endettement des pays en voie de développement, mais le fait que ses ressources soient tombées à 58 millions de dollars en février 1968 a provoqué beaucoup d'inquiétudes. La délégation soudanaise a accueilli avec satisfaction la proposition d'un groupe de 18 pays qui s'engagent à mettre, chaque année, pendant trois ans, un montant de 400 millions de dollars à la disposition de l'AID. Cependant, d'autres pays devraient encore s'associer à cet effort.

45. En second lieu, le courant des capitaux d'origine bilatérale ou multilatérale et les investissements privés jouent aussi un rôle important. Le courant de ressources en provenance des pays socialistes a un caractère bilatéral et il est à espérer que ce courant, qui avait baissé en 1967, n'atteignant que 40 p. 100 du montant de 1966, pourra se redresser, eu égard aux possibilités de production largement accrue de ces pays. Le Fonds d'équipement des Nations Unies, nouvellement créé, devra financer des projets productifs, notamment des investissements industriels. Enfin, le rôle des capitaux privés

demeure toujours aussi important, bien que les capitaux privés aient tendance à s'investir dans certaines régions, sans tenir compte des besoins économiques réels de tous les pays en voie de développement. Il est indispensable d'étudier les obstacles qui s'opposent au courant de financement et de rechercher des moyens d'accroître ce courant. C'est pourquoi la délégation soudanaise accueille favorablement la proposition du Secrétaire général de convoquer un groupe d'étude des investissements étrangers et espère que ce groupe d'étude sera à même de faire d'utiles recommandations.

#### Organisation des travaux de la Commission

46. Répondant à une question de M. ALI (Irak), le PRESIDENT indique que la documentation relative au point 43 de l'ordre du jour (Institut de formation et de recherche des Nations Unies) sera mise à la disposition des membres de la Deuxième Commission très prochainement.

47. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le PRESIDENT, appuyé par M. ASANTE (Ghana), propose de consulter le Chef de cabinet en vue de concentrer l'examen du rapport de la deuxième session de la CNUCED (point 34, g, de l'ordre du jour) en séance plénière dans la matinée du 28 octobre, afin de permettre à la Commission d'entendre les nombreux orateurs qui désirent encore prendre la parole et d'achever l'examen du point 42.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 55.*